

Sur les agents de la Compagnie des Indes à l'Isle de France

Desroches au ministre, le 9 août 1769

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/24, f°179

Autre copie au SHD à Brest, Ms 91, n°32

A noter : le café, seule marchandise d'exportation et Marion-Dufresne est pressenti pour diriger les intérêts locaux de la Compagnie des Indes.

=====

Au Port Louis l'Isle de France le 9 août 1769

Monseigneur,

Je ne vous rends aucun compte relativement aux administrateurs de la Compagnie des Indes dans cette colonie. J'ai tout lieu de me louer de leur sagesse et de leur honnêteté. Quant à ma conduite à leur égard, elle est telle que je m'en rapporte entièrement à ce qu'ils en diront eux-mêmes.

Cependant, Monseigneur, je ne leur passe point les opérations directement contraires à vos vues, aux ordres que vous m'avez donnés et au bien de la colonie.

Je leur ai défendu absolument de bâtir en bois sur le port ; mais en même temps j'ai fait, avec M. Poivre, un arrangement par lequel, avant le mois d'octobre, et la Compagnie, et les particuliers, pourrons bâtir en pierres à meilleur marché qu'on ne bâtissait en bois jusqu'ici. Je ne leur ai pas dissimulé les maux affreux qu'ils font à la colonie en nous vendant ici les denrées d'Europe, nommément le vin, 6 fois ce qu'il leur coûte dans le Quercy et à Bordeaux.

Je leur ai témoigné toutes mes attentions pour les intérêts de la Compagnie dans une circonstance où si j'avais mis la règle, les vaisseaux *le Choiseul* et *la Paix* qui doivent charger le café à Bourbon seraient retournés à vide en Europe. Voici le fait.

Un particulier a acheté 400 balles de café à Bourbon pour les transporter à l'Isle de France où il se vend avantageusement. L'administration de Bourbon a voulu s'y opposer, quoiqu'elle eut refusé d'acheter ce café aux conditions que Sa Majesté y a mises. Heureusement, M. de Bellecombe et M. de Crémont ont employé leur autorité pour faire rendre justice à ce particulier. Le café est arrivé ici ; la Compagnie m'en a demandé le séquestre ; je l'ai ordonné sur le champ ; elle en a abusé au point de refuser de le payer aux conditions que le Roi a prescrites. J'ai, sur cela, assemblé les administrateurs chez moi : c'est là qu'ils m'ont témoigné leur inquiétude sur le chargement des vaisseaux *le Choiseul* et *la Paix*, et il est vrai que si je n'avais pas assoupli cette affaire, il s'en serait suivi un mécontentement général de la part des habitants de Bourbon qui aurait occasionné une perte considérable à la Compagnie, je n'ose pas même encore répondre qu'elle ne trouve bien des difficultés lors des chargements de ses vaisseaux. J'ai pourtant fait le mieux qu'il était possible pour éviter ce malheur. A la suite de ma conférence avec les administrateurs, et de concert avec eux, j'ai fait rendre à ce particulier, à titre de grâce spéciale, (ce qui n'était qu'une exacte justice que je lui devais) les 400 balles de café, afin qu'il en fit la revente dans l'Isle de France, et, en même temps, je lui ai défendu d'en parler à Bourbon ; je lui ai dit au contraire que je ne ferais plus de pareilles grâces à l'avenir, et j'ai attaché des récompenses de faveur à la conduite qu'il tiendra.

Mais il faudra bien, Monseigneur, après que les vaisseaux *le Choiseul* et *la Paix* seront chargés, que le voile se déchire, et que les habitants des deux îles sachent que vos vues et que les ordres que vous m'avez donnés, sont d'établir la plus intime union entre les deux îles, et d'étendre unanimement leurs commerces dans toutes les parties de la mer des Indes. Or ce commerce n'a encore de

véritablement d'exportation que le café qui peut se vendre très avantageusement le long de la côte de Perse et dans tous les pays habités par les Turcs.

Sur les trois points que je viens de vous détailler, j'ose vous assurer que les administrateurs de l'Isle de France [*lapsus*¹] sont dans le fond du cœur, d'accord avec moi, mais ils ont des ordres qu'ils ne peuvent pas transgresser. C'est un vice bien dangereux dans leur administration, qu'ils aient tout pouvoir d'agir de rigueur, c'est-à-dire de faire du mal, et aucune liberté de se prêter aux circonstances et de se concilier dans les occasions, ce qui est le seul moyen de faire le bien.

Il paraît décidé que M. Denis, chef de cette administration, retournera l'année prochaine en Europe ; il peut servir utilement partout où la Compagnie l'emploiera, mais il n'est pas indifférent pour le bien du service du Roi, et pour celui de la Compagnie, par qui il sera remplacé. Tous ses collègues sont de mérite, mais il faut un homme de mer pour conduire les opérations de la Compagnie dans cette colonie. Elles sont toutes maritimes, excepté le commerce du café, et en conséquence j'ai l'honneur de vous représenter que M. Marion qui est seul dans le cas d'être marin et très bon marin, possédant d'ailleurs toutes les autres qualités de l'administration, est le seul qui puisse être choisi avantageusement pour remplacer M. Denis.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Ch. Desroches

* * *

¹ Ambiguïté : Il s'agit ici des administrateurs de la Compagnie des Indes à l'Isle de France.